

Fall Protection – Know the Gear Stats and Facts – French



FAITS

1. **Utilisation Incorrecte de L'équipement** : une mauvaise utilisation des équipements de protection contre les chutes peut entraîner une défaillance de l'équipement et augmenter le risque de blessure.
2. **Manque de Entraînement** : les travailleurs qui ne connaissent pas bien l'utilisation correcte des systèmes de protection contre les chutes peuvent mal utiliser l'équipement, ce qui compromet la sécurité.
3. **Inspection Insuffisante** : le fait de ne pas inspecter régulièrement les équipements de protection contre les chutes peut entraîner une usure ou des dommages non détectés, ce qui peut entraîner des défaillances potentielles lors de l'utilisation.
4. **Points D'ancrage Inappropriés** : La fixation de l'équipement à des points d'ancrage inadaptés peut entraîner la défaillance de l'ensemble du système de protection contre les chutes.
5. **Surcharge de l'Équipement** : Le dépassement des limites de poids des équipements de protection contre les chutes peut compromettre leur intégrité structurelle.
6. **Facteurs Environnementaux** : L'exposition à des températures extrêmes, à des produits chimiques ou aux rayons UV peut dégrader les matériaux de l'équipement au fil du temps.

STATISTIQUES

- Les données de l'OSHA pour 2023 indiquent que 30 % des infractions liées aux chutes impliquaient une utilisation incorrecte des équipements de protection contre les chutes, contribuant à 5 500 blessures par an dans le secteur de la construction.
- WorkSafeBC a noté en 2022 que 15 % des blessures liées aux chutes en Colombie-Britannique étaient liées à une mauvaise utilisation ou à des dommages des équipements de protection contre les chutes, et 20 % à une utilisation incorrecte des harnais ou des cordons de sécurité.
- Le rapport NIOSH Fall Safety Report 2023 du CDC estimait que 25 % des travailleurs du bâtiment utilisaient des harnais mal ajustés, ce qui augmentait le risque de chute de 30 %.
- L'enquête sur la sécurité au travail 2021 de Statistique Canada a révélé que 10 % des travailleurs des industries à haut risque n'avaient pas reçu de formation sur les équipements de protection contre les chutes, ce qui correspondait à un

nombre plus élevé d'incidents liés aux chutes.

- Une étude publiée en 2022 dans le Journal of Safety Research a indiqué que 40 % des blessures liées aux chutes auraient pu être évitées grâce à une sélection appropriée des points d'ancrage et à une inspection des équipements, conformément à la norme OSHA 1926.502.
- Le CCOHS a rapporté en 2023 que les lieux de travail où des formations et des inspections régulières sur les équipements de protection contre les chutes étaient organisées avaient réduit le nombre d'incidents liés aux chutes de 18 %, conformément à la norme CSA Z259.